

De nombreux États doutaient en 1973 que la Décennie soit un moyen efficace pour mettre fin au fléau de la discrimination raciale. Quatre ans plus tard, nous pouvons constater que les progrès ont été sensibles et qu'il nous est possible d'opérer des changements significatifs. En 1973, la délégation du Canada souhaitait que la discrimination raciale puisse véritablement être éliminée durant la Décennie. Nous croyons maintenant que des mesures importantes peuvent être prises avant la convocation d'une conférence mondiale de lutte contre le racisme, point de mire de la communauté d'objectifs de la famille des Nations. Le gouvernement du Canada veut réaffirmer son appui au programme de la Décennie et redire que nous sommes prêts à collaborer avec tous les pays afin de promouvoir les droits de l'homme et de mettre fin aux pratiques et aux coutumes qui constituent un affront à la dignité humaine ainsi qu'une violation des engagements internationaux.

Déclaration faite par Mlle Coline Campbell à la séance plénière, pour expliquer le vote du Canada sur la résolution:

La délégation du Canada a voté en faveur de la résolution sur la tenue d'une Conférence mondiale de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale (point 75). Nous appuyons cette résolution, comme nous avons soutenu celle sur la Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale (point 74), parce que nous voulons inciter la communauté internationale à éliminer un obstacle qui bloque depuis trop longtemps nos efforts communs pour promouvoir l'esprit de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Par ailleurs, nous voulons expliquer clairement les raisons qui ont motivé les votes de la délégation du Canada.

La délégation du Canada s'est récemment opposée à l'insertion, dans l'étude des diverses résolutions sur la Décennie et la Conférence mondiale, d'un élément étranger et inacceptable qui, à son avis, a compromis les objectifs des résolutions de même que leur effet. Nous sommes conscients des efforts concertés qui ont été faits cette année pour ramener la Décennie et la Conférence mondiale à leurs buts originaux, tels que définis dans la résolution 3057 du 2 novembre 1973. Pour cette raison, nous avons soutenu les résolutions sur ces questions lors de la soixante-deuxième session de l'ECOSOC et, plus récemment, au sein de la Troisième Commission de la présente session de l'Assemblée générale. Notre appui à la Décennie et à la Conférence mondiale se fonde sur notre interprétation du "racisme" que l'Article 1 de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale définit comme "toute distinction, exclusion, restriction ou préférence fondée sur la race, la couleur, l'ascendance ou l'origine nationale ou ethnique". Cette définition continuera à servir de base à l'appui que notre gouvernement apporte à la Décennie, et sera l'un des éléments qui influenceront sur la participation éventuelle du Canada à la Conférence mondiale de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale qui doit se tenir en 1978.

Nous sommes particulièrement heureux de noter qu'ont été réglées les questions concernant la portée de la Conférence et la participation des ONG. La délégation du Canada est d'avis que cette dernière question est de